

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur :

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 TOULOUSE CEDEX 04

Consultation 2026-139

Identification des bio essais adaptés à l'empreinte chimique des cours d'eau du bassin Adour- Garonne

CODE CPV (principales et complémentaire) :

90700000 : Services relatifs à l'environnement

MODE DE PASSATION :

Il s'agit d'un accord cadre monoattributaire exécuté par bons de commande ou marché subséquent, passé sur appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R 2124-2 du Code de la Commande Publique.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES
--

28 septembre 2026 à 12h00

Contenu

1.	Caractéristiques de la consultation	3
1. 1.	Acheteur – Pouvoir adjudicateur	3
1. 2.	Objet de la consultation	3
1. 3.	Nomenclature européenne	4
1. 4.	Allotissement	4
2.	Conditions de la consultation	4
2. 1.	Mode de passation et forme du marché	4
2. 2.	Date limite de remise des offres	4
2. 3.	Variantes	4
2. 4.	Cotraitance	4
2. 5.	Délai de validité des offres	4
2. 6.	Durée du marché	4
2. 7.	Prix	4
2. 8.	Montant maximal du marché	5
2. 9.	Modalités de financement	5
2. 10.	Modalités de paiement	5
2. 11.	Comptable assignataire	5
2. 12.	Modifications du marché	5
3.	Conditions d’obtention du dossier de consultation	5
3. 1.	Composition du dossier de consultation	5
3. 2.	Retrait obligatoire des DCE par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l’Agence	6
4.	Conditions de présentation des réponses	6
4. 1.	Conditions particulières	6
4. 2.	Présentation des réponses	6
4. 3.	Contenu des réponses attendues	6
4.3.1	- Au niveau de la candidature	6
4.3.2	- Au niveau de l’offre	7
4.3.3	- Récapitulatif des pièces à fournir :	8
5.	Conditions de transmission des réponses	8
6.	Régularisation des offres irrégulières	9
7.	Jugement des offres	9
7. 1.	Dispositions générales	9
7. 2.	Offres anormalement basses	9
7. 3.	Régularisation des offres irrégulières	9
7. 4.	Critères de jugement des offres	9
	Sous-critères utilisés pour déterminer la note de la valeur technique.....	10
	Mode de notation du prix	10
8.	Conditions d’attribution du marché	10
8. 1.	Attribution du marché	10
8. 2.	Signature de l’acte d’engagement	10
9.	Pièces contractuelles du marché	11
10.	Notification du marché	11
11.	Renseignements complémentaires	11

1. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

1. 1. Acheteur – Pouvoir adjudicateur

Le présent marché est réalisé pour le compte de :

Agence de l'eau Adour Garonne

90 rue du Férétra CS87801

31078 Toulouse cedex 4

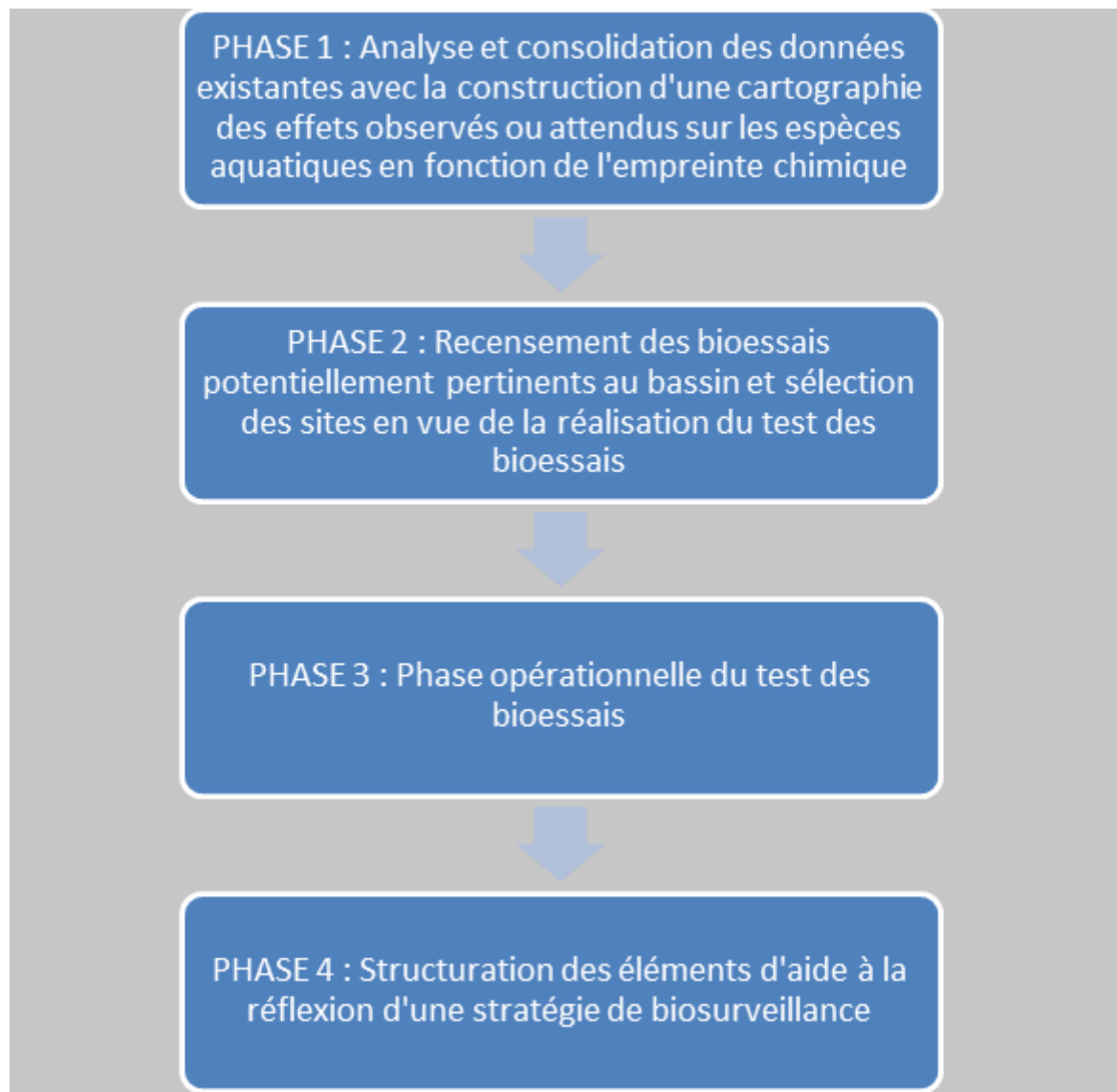
Siret : 183 100 064 00033

Tél : +33 561363738

<https://www.eau-grandsudouest.fr/>

1. 2. Objet de la consultation

A travers l'enchaînement chronologique de 4 phases, l'objet de cette étude est de consolider les données existantes en vue de construire une aide à la réflexion à la stratégie de biosurveillance des milieux aquatiques adaptée au bassin Adour Garonne.



1. 3. Nomenclature européenne

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (codes CPV) est :

Libellé	Code CPV
Services relatifs à l'environnement	90 700 000

1. 4. Allotissement

La prestation ne justifie pas un allotissement car elle concerne des prestations intellectuelles indivisibles.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2. 1. Mode de passation et forme du marché

2.1.1 Mode de passation

Le marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique

2.1.2 Forme du marché

Le marché prend la forme d'un accord cadre à bons de commande ou marchés subséquents.

2. 2. Date limite de remise des offres

Les date et heure limites de remise des plis sont fixées au **28 septembre 2026 à 12h00**.

2. 3. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2. 4. Cotraitance

Les candidats peuvent présenter leur offre sous n'importe quelle forme juridique de groupement (conjoint avec mandataire solidaire, conjoint ou solidaire). Aucune forme particulière n'est imposée.

2. 5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à six mois (6) à compter de la date limite de remise des offres mentionnée ci-dessus.

2. 6. Durée du marché

Le marché prend effet à sa notification. Le délai global d'exécution de la prestation est de 3 ans à compter de la date de la notification. Toutefois, le candidat est autorisé à proposer, dans son offre, un délai d'exécution plus court.

2. 7. Prix

Le marché est traité à prix unitaires, définitifs et révisables.

Les prix figurant dans le bordereau de prix annexé à l'acte d'engagement du titulaire sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations, y compris les frais généraux, impôts et taxes ainsi que les frais de déplacements induits par la mission et assurer au titulaire une marge pour risques et bénéfices.

La TVA est appliquée en sus au taux en vigueur.

2. 8. Montant maximal du marché

Le marché est conclu sans minimum.

Le maximum du marché est constitué :

- Du montant des phases 1, 2 et 4
- De l'analyse de 15 sites maximum pendant la phase 3
- De 10 réunions supplémentaires

Il est exprimé hors TVA ; la TVA est appliquée en sus au taux en vigueur.

2. 9. Modalités de financement

Le financement du présent marché est assuré par des fonds publics propres à l'Agence.

2. 10. Modalités de paiement

Le paiement des sommes dues se fait par application des dispositions des articles L2191-1 à L2191-6 du Code de la Commande Publique. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

2. 11. Comptable assignataire

Le comptable assignataire des dépenses est l'Agent Comptable de l'agence de l'eau Adour Garonne.

2. 12. Modifications du marché

En application de l'article L2194-1 du code de la commande publique, le présent marché pourra être modifié, dans les cas prévus audit article. Ces modifications donneront lieu à la conclusion d'un avenant.

3. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

3. 1. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande. Il comporte les pièces suivantes :

Des documents à consulter :

- le présent règlement de la consultation ;
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes éventuelles;

Des documents à renseigner :

- Le marché fait partie du dispositif DUME permettant la mise à disposition automatisée d'informations prévue dans le Code de la commande publique : l'utilisation du **Document unique de marché européen** (DUME) est recommandée pour les candidats qui le peuvent. Le formulaire est à compléter lors de la soumission sur le profil acheteur ;
- A défaut du DUME : les candidats pourront utiliser les déclarations DC1, DC2 disponible avec leur notice d'utilisation :
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

L'Agence se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail à ce dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. 2. Retrait obligatoire des DCE par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Agence

Conformément aux dispositions de l'article R2132-2 du code de la commande publique, le dossier de consultation est gratuitement mis à disposition des candidats sur le profil acheteur de l'agence de l'eau Adour-Garonne accessible à l'adresse mentionnée.

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

également accessible par la rubrique « marchés publics » du site internet de l'Agence

<https://www.eau-grandsudouest.fr/>

Aucun dossier de consultation sur format papier ou sur support numérique (clef USB, CD...) ne sera remis aux candidats.

Les conditions de retrait des DCE sont précisées en annexe 1 au présent règlement de la consultation.

4. CONDITIONS DE PRESENTATION DES REPONSES

4. 1. Conditions particulières

Néant

4. 2. Présentation des réponses

La candidature, l'offre et toutes pièces s'y rapportant (rapports, documentations, certificats, correspondances etc....) doivent être rédigées en langue française et ce, conformément à la Loi n° 94-665 du 4 Août 1994 relative à l'emploi de la langue Française et la circulaire d'application du 19 Mars 1996.

Si les pièces sont rédigées en langue étrangère, elles devront être accompagnées d'une traduction en langue Française dont l'exactitude devra être certifiée par un traducteur expert auprès des Tribunaux (français ou étrangers) dont le nom et l'adresse seront indiqués.

L'utilisation des formulaires (DUME/DC1/DC2/DC4) est exigée ; les candidats sont invités à consulter la notice d'utilisation de chacun des formulaires fournis (disponible au lien indiqué ci-dessus).

Les candidats sont avertis qu'ils sont responsables du contenu de leur réponse et sont donc invités à bien la vérifier avant sa transmission. En aucun cas, ils ne pourront soulever de réclamation auprès de l'Agence en cas d'oubli d'un document.

4. 3. Contenu des réponses attendues

Les réponses seront présentées en mode dématérialisé sur le profil acheteur (PLACE)

4.3.1 - Au niveau de la candidature

-  **Document unique de marché européen (DUME)** : déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, établie selon le modèle à compléter sur le profil acheteur ou à défaut déclarations du candidat établies à partir des formulaires à compléter **DC1 et DC2**

disponibles en téléchargement à l'adresse indiquée à l'article 3 ci-dessus. Le Dume ou équivalent devra fournir :

- les renseignements et/ou documents permettant d'apprécier les capacités professionnelles et notamment la présentation des principaux services fournis au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- les renseignements et/ou documents permettant d'apprécier les capacités techniques : déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années ; matériel qui sera utilisé pour l'exécution du marché ;
- les renseignements permettant d'évaluer la capacité économique et financière et notamment le chiffre d'affaires annuel réalisé au cours des 3 dernières années, assurances contre les risques professionnels.

 Document 2 : Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

NB : il est rappelé que ces documents doivent être fournis par les cotraitants, en cas de cotraitance, ou par les sous traitants déclarés dès la remise de l'offre, en cas de sous-traitance (services uniquement).

Il est porté à l'attention des candidats que, conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, ils ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

- D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;
- D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

4.3.2 - Au niveau de l'offre

L'offre se présente sous la forme suivante :

1) OFFRE FINANCIERE à savoir :

A ce stade, il n'est pas demandé aux candidats de souscrire un acte d'engagement. Le formulaire d'acte d'engagement (ATTRI1) ne sera exigé que de l'attributaire au terme de la procédure de choix, afin de formaliser le marché public conclu. Chaque candidat est donc invité à fournir uniquement :

- le bordereau de prix établi selon le cadre joint. Ce bordereau constituera l'annexe financière à l'acte d'engagement qui sera souscrit uniquement par l'attributaire :

Les candidats sont avertis que le rajout ou la modification des prix unitaires de leur propre initiative, ou encore le regroupement de prix, constituent des motifs de rejet de l'offre du fait qu'elle ne respecte pas les exigences du présent règlement de la consultation. La gratuité d'une

prestation est toujours possible ; dans ce cas, le prix à indiquer obligatoirement dans le BPU est « 0 ». Tous les prix sont à compléter (même de la valeur 0 le cas échéant)

- La commande type (DQE) établie suivant le modèle joint au présent règlement de la consultation. Il est précisé que cette commande type est non contractuelle et sert au jugement du critère financier. Elle sera vérifiée à partir des prix mentionnés au bordereau de prix. En cas de distorsion entre les deux documents, l'Agence ne retiendra que les prix du bordereau de prix et procédera aux modifications nécessaires non sans avoir averti le candidat.

Par ailleurs, il est demandé aux candidats de laisser obligatoirement dans l'offre transmise au moins une version du bordereau de prix et de la commande type dans leur format exploitable d'origine (excel ou dans un format équivalent).

- un détail des prix proposés.

2) OFFRE TECHNIQUE à savoir :

L'offre technique se présentera sous la forme d'un **mémoire technique** unique dans lequel le candidat présentera les éléments nécessaires au jugement des offres précisé ci-dessous.

4.3.3 - Récapitulatif des pièces à fournir :

Pièces de candidatures	Pièces d'offre	
	Offre financière	Offre technique
Formulaire DUME ou équivalent	Bordereau des prix, commande type / DQE et détail des prix	Mémoire technique

Remarque : Les candidats n'ont pas à joindre dans leur offre le CCP ou le présent règlement de la consultation (RC), seuls faisant foi les originaux détenus par l'administration.

5. CONDITIONS DE TRANSMISSION DES REPONSES

Les candidats sont tenus de répondre par voie électronique sur le profil acheteur de l'agence sur la PLACE

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée via ce profil acheteur PLACE, la personne habilitée à engager le soumissionnaire, doit être inscrite sur la plateforme de gestion des marchés publics de l'Agence accessible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

également accessible par la rubrique « marchés publics » du site internet de l'Agence

<https://www.eau-grandsudouest.fr/>

Chaque candidat peut choisir de signer électroniquement son offre mais ce n'est pas une obligation. Dans ce cas, il devra également être titulaire d'un certificat électronique afin de signer sa réponse électronique.

Les conditions d'utilisation de la plateforme, de signature et de certificat électroniques sont précisées en annexe au présent règlement de consultation, les candidats sont invités à s'y reporter.

Il est rappelé aux candidats que conformément aux dispositions de l'article R2151-6 du code de la commande publique : *Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.*

Dans ce cas, chaque transmission doit contenir une candidature et offre complètes modifiées. Il ne pourra donc pas s'agir de compléments à la précédente offre.

6. REGULARISATION DES OFFRES IRRÉGULIERES

Conformément aux dispositions de l'article R2152-2 du code de la commande publique, l'agence se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans les conditions dudit article.

7. JUGEMENT DES OFFRES

7. 1. Dispositions générales

Préalablement à tout examen des offres sur la base des critères énoncés ci-dessous, il sera procédé à une analyse de la conformité des offres. Des précisions ou justifications pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre apparaît anormalement basse.

Dans les deux cas, les demandes seront effectuées via la PLACE avec un délai de réponse exigé, auquel le candidat sera tenu.

7. 2. Offres anormalement basses

Si l'offre remise semble anormalement basse au sens de l'article L2152-5 du Code de la commande publique, au regard des prestations à réaliser, y compris en ce qui concerne la part sous-traitée, l'agence exigera du candidat la justification de ses prix ou du montant qu'il a proposé dans son offre, dans le délai qui lui sera imparti et figurant sur la demande.

Si au vu de ces éléments, l'offre est jugée anormalement basse, elle sera rejetée conformément aux dispositions de l'article L2152-6 dudit Code.

7. 3. Régularisation des offres irrégulières

Conformément aux dispositions de l'article R2152-2 du code de la commande publique, l'agence se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans les conditions et limites dudit article.

7. 4. Critères de jugement des offres

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée au regard des deux critères pondérés définis ci-dessous.

Critère	Pondération	Points
Valeur technique	60%	60
Valeur financière	40%	40
TOTAL	100%	100

Sous-critères utilisés pour déterminer la note de la valeur technique

Sous-critère	Points
Compréhension du besoin et du contexte du bassin	10
Qualité de la méthodologie proposée, par phase (méthodes et exemples)	20
Expertise et qualification de l'équipe	15
Moyens techniques et matériels	8
Organisation, planning et maîtrise des risques	7
Total valeur technique	60

Mode de notation du prix

Le prix de la commande type /DQE sera noté sur 40 points, par application de la formule suivante :

$\text{Note obtenue} = [\text{note max sur 40} \times (\text{Prix moins disant} / \text{Prix analysé})]$
--

la note maximum étant attribuée à l'offre présentant la commande type la moins disante.

8. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

8. 1. Attribution du marché

Au terme du jugement, les offres seront classées par ordre décroissant. Le marché sera alors attribué au candidat dont l'offre sera arrivée en tête du classement établi sur la base des critères et sous-critères indiqués ci-dessus, sous réserve les documents prévus à l'article R2143-5 du Code de la Commande Publique soient recevables.

8. 2. Signature de l'acte d'engagement

La personne habilitée à engager juridiquement l'attributaire devra signer électroniquement **un acte d'engagement** (dont le modèle ATTRI1 lui sera transmis) correspondant à l'offre retenue assortie des éventuelles mises au point, avec une signature électronique valide.

En cas de sous-traitance déclarée au moment de l'offre, la déclaration du sous-traitant (formulaire DC4) sera jointe à cet acte d'engagement. Cette déclaration sera obligatoirement signée électroniquement :

- par la personne habilitée à engager juridiquement l'attributaire qui se présente individuellement ou le membre du groupement qu'il représente ;
- et par la personne habilitée à engager le sous-traitant.

L'acte d'engagement ainsi que les déclarations de sous-traitance seront retournés en version pdf signées via la plateforme PLACE. L'attributaire veillera à ne pas verrouiller le document lors de sa signature afin que les autres signataires puissent apposer leur signature également.

Il est rappelé qu'une signature scannée ne constitue pas une signature électronique valable dans le cadre d'un envoi dématérialisé au sens de l'article 1316-4 du code civil.

9. PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHÉ

L'offre retenue fera l'objet d'un marché constitué par les documents contractuels, classés par ordre de priorité, suivants :

- Pièce n°1 : L'acte d'engagement, dûment complété qui sera signé par la personne habilitée à engager l'attributaire et le bordereau de prix annexé ;
- Pièce n°2 : Le présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et son annexe dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'Agence fait seul foi ;
- Pièce n°3 : Le Cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de Prestations intellectuelles objet de l'arrêté du 30 mars 2021 (CCAG PI) ;
- Pièce n°4 : Le mémoire de l'attributaire ;
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants postérieurs à la notification du marché.

Le titulaire déclare connaître parfaitement la pièce générale 3 bien que non jointe au DCE.

10. NOTIFICATION DU MARCHÉ

Le marché sera signé électroniquement et notifié au titulaire par voie dématérialisée via le profil acheteur sur PLACE.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tous les renseignements complémentaires sollicités (obligatoirement par écrit) sur le dossier de consultation seront communiqués **six jours** au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres mentionnée ci-dessus à condition que les questions soient déposées 10 jours avant la date limite indiquée ci-dessus.

Pour les questions techniques et administratives, les candidats peuvent obtenir les informations complémentaires en adressant leurs demandes **par le biais du système de messagerie sécurisé** à partir du site Internet de l'Agence : <https://www.eau-grandsudouest.fr> rubrique marchés publics ou directement sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats sont avertis que toutes les réponses seront apportées par écrit et publiées sur le site de dématérialisation des marchés publics de l'Agence (plateforme PLACE) :

- à l'attention de tous les candidats lorsque les réponses doivent être portées à leur connaissance. Dans ce cas, un complément questions/réponses sera également ajouté au dossier de consultation.
- à l'attention du candidat demandeur si la réponse le concerne spécifiquement.

Fait à Toulouse,

Elodie GALKO

Directrice générale de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Par délégation, Martine GAECKLER

Directrice générale adjointe Ressources